

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAE 194 Budget Participatif - Subventions (233.740 euros), conventions et avenant à convention avec Etudes et Chantiers Île-de-France et la Bricollette pour l'ouverture d'un Grand Pôle du Réemploi Solidaire (18e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu la convention en date du 4 août 2017 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu la convention en date du 8 février 2019 passée entre la Ville de Paris et l'association Etudes et Chantiers Île de France en vertu d'une délibération du Conseil de Paris en date des 4, 5 et 6 février 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement et une subvention de fonctionnement à l'association Etudes

et Chantiers Île de France et de l'autoriser à signer une convention et un avenant à convention avec cette association ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement et une subvention de fonctionnement à l'association la Bricollette et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et l'association Etudes et Chantiers Île de France.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et l'association Etudes et Chantiers Île de France.

Article 3 : Une subvention d'investissement de 92.240 euros est attribuée à l'association Etudes et Chantiers Île de France, domiciliée 10, place Jules Vallès à Évry (n° Simpa 111181, n° dossier 2019_04344 et 2019_08743), au titre de l'exercice 2019.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros est attribuée à l'association Etudes et Chantiers Île de France, domiciliée 10, place Jules Vallès à Évry (n° Simpa 111181, n° dossier 2019_07822), au titre de l'exercice 2019.

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et l'association La Bricollette.

Article 6 : Une subvention d'investissement de 76.500 euros est attribuée à l'association La Bricollette domiciliée 41 rue Simplon, à Paris 18e (Simpa n°186538, n° dossier 2019_07319), au titre de l'exercice 2019.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement de 50.000 euros est attribuée à l'association La Bricollette domiciliée 41 rue Simplon, à Paris 18e (Simpa n°186538, n° dossier 2019_08144), au titre de l'exercice 2019.

Article 8 : La dépense d'investissement, d'un montant total de 168.740 euros, sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la décision de financement.

Article 9 : La dépense de fonctionnement, d'un montant total de 65.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO